

Renouvellement des concessions hydroélectriques

La lettre d'information

Editorial

N°2 – Janvier 2012

Le renouvellement des concessions hydroélectriques est une démarche impliquant les services de l'Etat au niveau central et au niveau local.

Ce deuxième numéro de la Lettre est l'occasion de faire un point d'étape sur les démarches entreprises à ces deux niveaux : on notera en particulier les démarches « GEDRE » (gestion équilibrée et durable de la ressource en eau), qui avancent autour des vallées et le lancement d'une phase de concertation avec les candidats, afin de s'assurer que les points d'attention et de vigilance soient partagés.

➤ Point d'avancement général

L'Etat finalise actuellement le recrutement des quatre cabinets de conseil, en matière juridique, technique, financière et d'ordonnancement, qui l'accompagneront tout au long de ces procédures. Leurs noms seront communiqués lors des avis de publication des marchés dans les journaux officiels.

Une fois les conseils tous recrutés, la DGEC entamera avec eux le travail détaillé de préparation des appels d'offres. Ce travail sera également réalisé en associant l'ensemble des services de l'État compétents. Il durera au moins jusqu'à la fin du premier trimestre et a pour objectif d'adresser aux Ministres des propositions à cette échéance, en termes de calendrier comme de structuration des appels d'offres.

➤ Ouverture d'une concertation avec les candidats potentiels au renouvellement des concessions

Un atelier d'une demi-journée est organisé :

le **21 février 2012 à 14h**
à la Grande Arche de La Défense
Auditorium de la paroi nord.

Il est destiné exclusivement aux entreprises candidates au renouvellement des concessions.

Les entreprises souhaitant participer sont invitées à envoyer un courrier électronique à concertation-hydro@developpement-durable.gouv.fr pour s'inscrire et obtenir l'ordre du jour. Au plus trois personnes pourront participer par entreprise.

L'objectif de cet atelier est de faire le point sur les questions et préoccupations des candidats. Une note de synthèse sera rédigée à l'issue et mise sur Internet. Les acteurs seront de nouveau invités à envoyer par courrier électronique leurs éléments de compléments à cette note

Une seconde phase de concertation devrait avoir lieu au cours du deuxième trimestre.

➤ Démarches d'écoute des parties prenantes dans les régions

Nous vous avons informé dans la lettre n°1 de la mise en œuvre des démarches « GEDRE ». Leur état d'avancement, vallée par vallée, est décrit ci-dessous :

- Le préfet des Pyrénées-Atlantiques a ouvert une consultation de quatre mois, du 8 novembre 2010 au 28 février 2011, pour recueillir les contributions des parties prenantes de l'eau en **vallée d'Ossau**. Le projet de synthèse de la démarche est publié sur le site Internet de la DREAL Midi-Pyrénées : <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr>. La synthèse définitive sera mise en ligne courant février 2012

- Une consultation est ouverte sur la **vallée du Louron** jusqu'au 1er mars 2012. La procédure à suivre est exposée sur le site de la DREAL Midi-Pyrénées. Les contributions sont attendues par voie postale ou à déposer dans la boîte courriel dédiée gedre-louron@developpement-durable.gouv.fr. Une première synthèse sera effectuée à l'été 2012.
- L'écoute GEDRE sur la **vallée de la Truyère** devrait commencer au second semestre 2012 après un retour d'expérience de la vallée de la Haute-Dordogne. Les modalités de concertation sont en cours d'élaboration. Les départements limitrophes à l'Aveyron en aval seront inclus dans la démarche, soit de Castelnau sur le Lot amont et de Sarrans sur la Truyère jusqu'à Aiguillon.
- Compte tenu de l'ampleur de la concession et de la complexité des enjeux, le préfet de Corrèze, préfet coordonnateur pour la future concession de **Dordogne**, a invité les acteurs de l'eau de la vallée à participer à la démarche d'écoute au mois de juin. Un communiqué de presse est consultable sur le site de la DREAL Limousin.

La phase d'écoute s'est terminée à la fin de l'année 2011. Des réunions d'information sur la procédure et sur la démarche GEDRE se sont tenues dans les différents départements concernés : Corrèze (5 mai), Cantal (23 juin), Dordogne (12 juillet) et Lot (1er septembre). Des informations détaillées figurent sur le site Internet de la DREAL Limousin, <http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr>. La synthèse est prévue au premier semestre 2012.

- L'écoute a débuté le 9 janvier 2012 pour le **Drac**, par une réunion publique présidée par le Préfet de l'Isère conviant l'ensemble des acteurs de l'eau et des élus locaux concernés. La démarche annoncée par communiqué de presse a été exposée grâce à un diaporama.
- Le même schéma sera suivi pour **Bissorte** et le **Beaufortain** mais les échéances ne sont pas encore fixées.

- La procédure concernant la **vallée de la Têt** s'ouvrira après expertise du périmètre de la concession.
- Compte tenu de la dimension plus réduite des concessions du **Lac Mort** et de **Brillanne-Largue**, leur renouvellement se fera selon la procédure prévue au troisième alinéa de l'article 1er du décret n°94-894, qui ne prévoit pas formellement la mise en œuvre de cette démarche.

Les résultats des démarches d'écoute réalisées dans chacune des vallées seront rendus publics.

➤ Informations diverses

○ Création d'un compte de commerce

Un compte de commerce dédié au renouvellement des concessions hydroélectriques a été créé dans la loi de finances pour 2012.

Il est destiné à retracer en un seul et unique compte l'ensemble des opérations liées aux procédures de mise en concurrence, notamment l'encaissement des droits d'entrée, les frais d'expertise et de contre-expertise en fin de contrat et leur remboursement, le versement des indemnités d'éviction des exploitants sortants en cas de rachat anticipé des concessions et les autres frais de procédure.

○ Point d'étape lors du colloque « Le bouquet énergétique dans tous ses états ! » du 17 janvier 2012

La DGEC a participé à la table ronde intitulée « Top départ pour le renouvellement des concessions hydrauliques ! » au côté de nombreux acteurs candidats au renouvellement (EDF, GDF-Suez, Vattenfall, ENEL, E.ON, Statkraft, Fortum, BKW International, Direct Energie et Axpo). Ce colloque, organisé sous l'égide de François-Michel Gonnot, député de l'Oise, a été l'occasion de rappeler les enjeux du renouvellement des concessions hydroélectriques et de faire un point d'étape.